

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable du Pôle Politiques Publiques Dialogués à la DGDTP**

Réf. : 4.2.5

## Décision

### La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique, un emploi de Responsable du Pôle Politiques Publiques Dialogués, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Mettre en Œuvre le programme de dialogue citoyen dans le champ de la fabrique des politiques publiques en référence aux principes du dialogue citoyen et au programme de travail de la direction
- Animer une équipe de charge.es de mission autour de la mise en œuvre du programme de dialogue citoyen et des chantiers de la direction
- Coordonner la réflexion collective autour de nouveaux modes de faire de la collectivité

### Décide,

Article 1 : L'emploi de Responsable du Pôle Politiques Publiques Dialogués à la DGDTP est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des Attachés Territoriaux, à savoir au minimum IM485 et au maximum IM518, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

06 FEV. 2025

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée  
Aïcha BASSAL

mis en ligne le  
10 FEV. 2025